

# Auvergne



CAHIER D'ACTEUR DE : LA FRANE

.....16...../.....04...../..2014...

Le Conseil régional actualise le Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) adoptés en 2009. Cette démarche, intitulée Auvergne 2030, vise à préciser les enjeux soulignés en 2009 et à les analyser au regard du contexte socio-économique de ce jour, pour anticiper les mutations auxquelles nous devons faire collectivement face. Résolument partenariale, cette démarche s'appuie sur la consultation des citoyens et des partenaires socio-économiques de la Région.

Vous avez la possibilité de contribuer au débat en complétant ce cahier d'acteur. Vous pouvez ainsi, selon vos domaines de compétences, souligner des enjeux nouveaux, proposer de nouvelles modalités de développement, présenter votre vision de l'Auvergne en 2030. Il ne s'agit pas seulement de décrire la situation actuelle, mais de saisir des éléments de contexte permettant de souligner des enjeux pour l'avenir et d'esquisser les réponses qu'il faudra apporter. C'est un exercice de **prospectivité territoriale** mais aussi un exercice qui fait appel à votre créativité et votre imagination : qu'espérez-vous pour la région et ses habitants en 2030, comment imaginez-vous les modalités d'habiter et de vivre dans cette région ?

L'ensemble des contributions servira à construire la stratégie de développement pour l'Auvergne à horizon 2030.

Les cahiers d'acteurs complétés sont à adresser par courrier électronique au Conseil régional d'Auvergne ([imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)) avant le 13 avril 2014.

Rendez-vous sur <http://www.auvergne.fr/imaginons2030/> pour trouver toutes les informations sur la démarche.

Merci pour votre contribution.

*Texte de présentation de l'organisme contributeur (son statut, ses objectifs et mission, sa composition, son périmètre géographique d'intervention...) (600 signes maximum) comporte toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements :*

La FRANE a pour vocation la protection de la nature et de l'environnement en Région Auvergne.

Ses objectifs :

- rassembler les associations d'environnement de la région Auvergne pour coordonner leurs actions et construire des orientations communes
- combattre les atteintes à l'environnement et préserver l'environnement et la nature en Auvergne
- accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques intégrant la protection de l'environnement, dans un objectif de développement durable
- informer et sensibiliser tous les publics pour les mobiliser en faveur de l'environnement

Elle regroupe plus d'une cinquantaine d'associations auvergnates et plus de 7000 citoyens.

Nom de la structure : FRANE  
Adresse : 1 bis rue Frédéric Brunmurol 63122  
CEYRAT

N° de téléphone : 04 73 61 47 49  
Contact : [asso.frane @wanadoo.fr](mailto:asso.frane@wanadoo.fr)

Titre et thème de la contribution :

Cahier d'acteur « Environnement » de la FRANE pour le futur SRADDT Auvergne

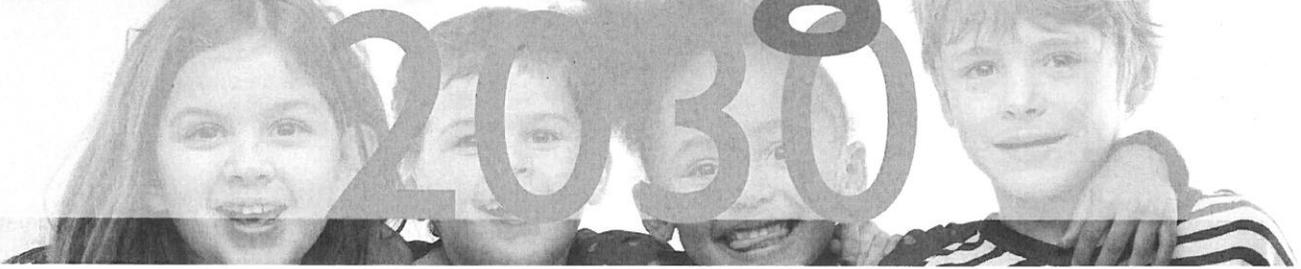
Les cahiers d'acteurs sont des contributions spontanées réalisées dans le cadre de la démarche Auvergne 2030.

Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Sauf mention contraire de leurs auteurs, les cahiers d'acteurs seront mis en ligne sur le site <http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>



# Auvergne



Le changement climatique et la biodiversité sont des enjeux mondiaux qui font l'objet de multiples politiques publiques à différentes échelles (internationales, européennes, nationales, locales). Malgré cela, les indicateurs « sont au rouge » (érosion de la biodiversité, etc.).

Le futur SRADDT doit souligner l'intérêt régional d'une action publique territoriale concertée et intégrée qui, au-delà des politiques spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique ou de préservation de la biodiversité déjà engagées, viserait à promouvoir de manière partenariale des territoires plus économes, plus autonomes et plus solidaires, par notamment la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales.

Pour renverser la tendance en matière de fragmentation et d'artificialisation des milieux, de pollutions, d'émissions de gaz à effet de serre, etc., c'est toute la vision de l'aménagement et du développement des territoires qu'il faut revoir, en croisant en amont les enjeux de la planification territoriale avec la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement.

## 1- Préserver des ressources naturelles précieuses

### 1-1 Préservation de la biodiversité

Malgré les politiques (européennes, nationales, locales...), les réglementations et les outils existants, l'érosion de la biodiversité se poursuit. Si l'Auvergne est moins touchée que d'autres régions, elle a une responsabilité importante en matière de protection de la biodiversité notamment au vu de son patrimoine naturel exceptionnel.

Le futur SRADDT doit ainsi renforcer l'objectif de préservation de la biodiversité, en faisant notamment le lien avec le futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la mise en œuvre de la trame verte et bleue. La TVB est en effet un outil d'aménagement durable du territoire. Elle doit donc être un objectif stratégique central des politiques publiques et doit permettre de les coordonner. Sa mise en œuvre doit être suscitée, coordonnée et accompagnée. L'ingénierie publique doit être développée dans ce sens. La région peut jouer un rôle de chef de file. Le SRCE devra d'ailleurs faire l'objet d'une réelle animation pour la mise en œuvre des actions qui seront définies.

L'enjeu est d'aller au-delà de la simple mise en œuvre de projets ou de mesures spécifiques de protection des espaces naturels et ruraux. Il s'agit d'intégrer réellement la préservation de la biodiversité à l'ensemble des activités socio-économiques. L'entrée par les services rendus à la société par la nature (cadre de vie, espaces de détente, épuration de l'eau, de l'air, des sols, productions agricoles et forestières, santé, etc.) est à privilégier car de nature à concerner tout le monde et à favoriser l'implication de tous.

En matière d'agriculture, loin d'être une contrainte, la nature et la biodiversité doivent ainsi être vues comme un " facteur de production " (constitution des sols, pollinisation, zones de régulation écologique : haies, bosquets, bandes tampons le long des cours d'eau..., auxiliaires des cultures, etc.) et comme une condition du développement agricole. Les pratiques favorables à la biodiversité doivent être développées et soutenues : diversification des productions et assolements, allongement des rotations, maintien et développement des systèmes d'élevage à l'herbe, développement des systèmes de polyculture-élevage, maintien de prairies permanentes, installation et développement des infrastructures agro-écologiques (bandes enherbées, haies, bosquets...), agroforesterie, etc.

Le futur SRADDT peut ainsi promouvoir l'agro-écologie (dont le but est de produire mieux avec moins d'intrants) et des agricultures exemplaires comme l'agriculture biologique et l'agriculture de Haute Valeur Environnementale (HVE).

En matière de sylviculture, il faut intégrer la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes dans la gestion et l'exploitation forestières à tous les niveaux et préconiser la gestion multifonctionnelle des forêts (vieillesse, sénescence, bois mort, régénération naturelle, mélange des essences et des strates -sauf cas naturels-, gestion écologique des milieux connexes, etc.), diversifier les sylvicultures en favorisant les traitements irréguliers...

## Conseil régional d'Auvergne

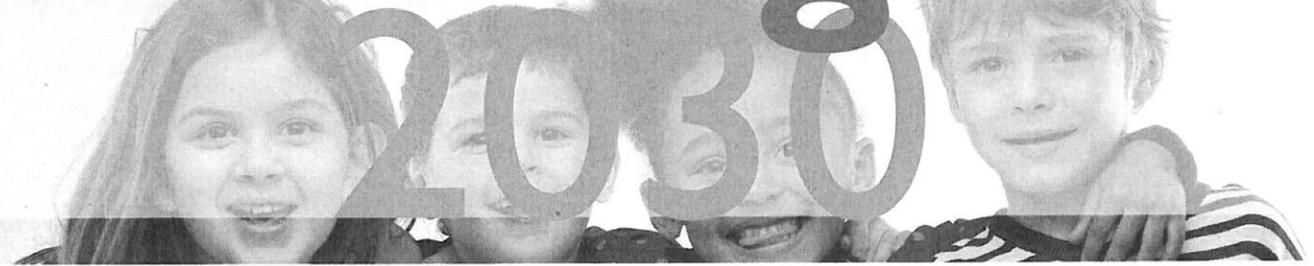
Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : [imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)



# Auvergne



## 1-2 Préservation et gestion de la ressource en eau

Le SRADDT doit mettre l'accent sur la préservation et la restauration des zones humides, dont le rôle en faveur de la biodiversité, du cycle de l'eau (stockage, épuration, restitution) et de la prévention des inondations n'est plus à démontrer mais est encore peu accepté. Au vu des nombreuses zones humides qui ont été détruites, un objectif de récréation pourrait même être affiché. La préservation des zones humides et des champs d'expansion des crues sont un enjeu pour lutter contre les conséquences du changement climatique (risque accru de précipitations extrêmes génératrices de crues et inondations).

Le SRADDT doit également mettre l'accent sur la préservation des nappes alluviales, principales réserves souterraines en eau de notre région, constituant une ressource locale à privilégier pour les besoins en eau présents ou futurs, notamment dans la perspective d'un réchauffement climatique. Les formations alluviales jouent également un rôle dans la régulation des crues (stockage de l'eau) et le soutien des débits des cours d'eau en période sèche (restitution). Les alluvions sont des matériaux qui ne se renouvellent quasiment plus. Ces réservoirs d'eau sont vulnérables, du fait de leur situation à faible profondeur sous des couches de terrains particulièrement perméables. Ils doivent être protégés vis-à-vis des aménagements susceptibles de les drainer, de les polluer, de les consommer, ou encore de les urbaniser en surface et de les rendre durablement impropre à une exploitation pour l'alimentation en eau potable.

Le SRADDT pourrait également encourager les économies d'eau.

## 1-3 Préservation des sols

### Pourquoi préserver les sols ?

Les services écologiques et économiques des sols sont bien connus.

Le sol constitue un réservoir de biodiversité important. Il permet de fournir naturellement l'eau et les nutriments indispensables à la croissance des végétaux.

Les sols jouent un rôle de stockage du carbone (grâce à la matière organique qui le compose, le sol est même la deuxième plus grande réserve de carbone au monde), de régulation de l'effet de serre, et un rôle majeur dans le cycle de l'eau (stockage, filtration et restitution de l'eau au profit des cours d'eau et nappes phréatiques).

Le sol est au cœur de l'équilibre de l'écosystème.

Au niveau mondial, les sols fournissent 90 % de l'ensemble de l'alimentation humaine et animale.

Les menaces qui pèsent sur les sols sont croissantes : pollutions (industrielles, agricoles...), érosion, artificialisation et imperméabilisation (urbanisation...). Le réchauffement climatique, facteur d'érosion des sols, est une menace supplémentaire. On assiste ainsi à un déclin de la biodiversité et des teneurs en matière organique des sols.

Les sols constituent un bien non reproductible.

Aucune politique ou texte juridique n'est expressément consacré à la protection des sols (que ce soit en droit européen ou en droit français), à la différence de l'eau, de la biodiversité ou de l'air. Il faut regarder du côté des politiques et réglementations relatives aux installations classées, aux sites et sols pollués, à l'eau, à l'agriculture... pour trouver des mesures qui rejoignent la préservation des sols.

## Conseil régional d'Auvergne

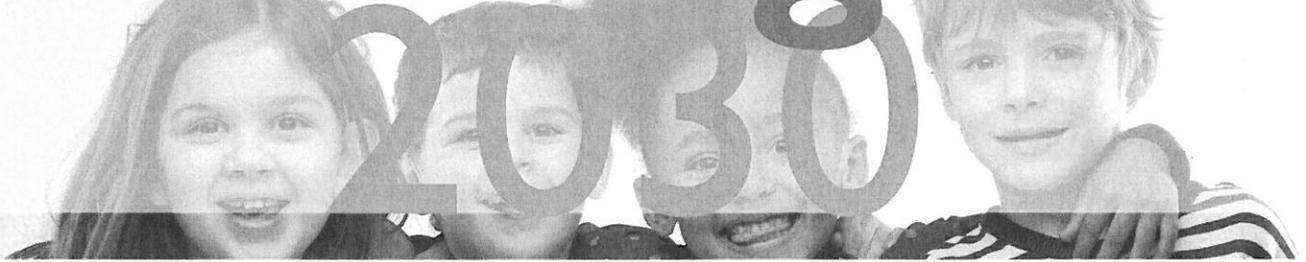
Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : [imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)



# Auvergne



Un objectif de préservation des sols pourrait ainsi être explicitement affiché dans le futur SRADDT, qui encouragerait à :

- Utiliser les surfaces de façon économe
- Pérenniser les capacités de production des sols
- Maintenir ou restaurer la qualité des sols
- Lutter contre les pollutions des sols
- Lutter contre l'érosion des sols
- Lutter contre l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols

Concernant ce dernier point, un objectif de « Zéro artificialisation nette » (bilan nul d'artificialisation du territoire) d'ici l'échéance de 2030 pourrait être envisagé. Cela impliquerait que tout projet d'aménagement consommant des espaces (qu'ils soient naturels, agricoles ou forestiers) doit assurer la reconquête d'espaces artificialisés en espaces naturels, agricoles, forestiers de surface équivalente. Il s'agit d'inciter à la renaturation, reconquête d'espaces artificialisés. Un inventaire régional des espaces pouvant être « dés artificialisés », avec des objectifs régionaux chiffrés et adaptés au contexte régional et local pourraient être définis. Les PNR auraient à jouer un rôle d'expérimentation dans ce domaine.

En matière de maîtrise de l'étalement urbain, de nombreux outils existent (outils de planification ; SCOT, PLU, etc. ; outils d'urbanisme opérationnels : droit de préemption...). Néanmoins la mise en œuvre de ces outils doit être suscitée, coordonnée et accompagnée. Une mobilisation et un renforcement accrus de l'ingénierie publique est nécessaire. Une meilleure cohérence est aussi indispensable. L'objectif est de tendre à une gestion économe (sobre) de l'espace.

## 2- Valoriser les milieux les paysages et les patrimoines remarquables

Les ressources et les milieux naturels constituent certes pour les activités touristiques une ressource essentielle. Mais pour ne pas « tuer la poule aux œufs d'or » qu'ils représentent pour le tourisme régional, il faut veiller au développement d'un tourisme durable, de proximité et diffus, car le tourisme, comme toute activité, est générateur d'impact sur l'environnement. Le SRADDT doit être vigilant sur ce point, tout comme sur le développement des activités et sports de pleine nature.

Sur les sites les plus fréquentés, et/ou les plus fragiles, il est primordial de maîtriser les modes d'accès et de desserte (transports collectifs...) et de développer la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement.

## 3- Contribuer à préserver la planète

### 3-1 Maîtrise de l'énergie

La transition énergétique est un point qui nous tient particulièrement à cœur.

En ce qui concerne le nécessaire développement des énergies renouvelables, il est indispensable d'avoir à l'esprit que les ENR ne sont pas sans impact sur l'environnement et la biodiversité. C'est pourquoi il faut absolument accompagner ce développement d'une prise en compte de leurs impacts environnementaux. Ce point de vigilance est à afficher dans le SRADDT.

Il s'agit notamment d'une question de « juste équilibre » (pas de développement « à outrance » et ne pas « tout » miser sur une même ENR).

L'implantation d'éoliennes doit se faire en des lieux adaptés. Le développement souhaitable des panneaux photovoltaïques ne doit pas aboutir à l'artificialisation des sols et des espaces. Ils ne doivent pas prendre la place de terrains agricoles mais être installés sur des surfaces et lieux déjà artificialisés : parkings, toits d'immeubles, de hangars, d'ateliers, magasins...

On peut encourager le développement du solaire thermique qui a le mérite d'être simple, fiable, adapté aux constructions rurales pour un usage direct local ; il serait souhaitable que les projets architecturaux en tiennent systématiquement compte.

## Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : [imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)



# Auvergne



Si on réussit à valoriser le bois-énergie, de façon à utiliser rationnellement le potentiel tout en respectant les besoins de régénération des massifs forestiers en arbres comme en matière végétale humique, et en respectant la biodiversité, on doit le faire en soutenant localement cette filière qui fournit du travail à une fraction importante de la population rurale. Or elle est menacée par des structures lourdes et extérieures, soit disant plus rentables car mieux structurées économiquement ; c'est sans compter les dimensions sociales et écologiques car l'éloignement crée inéluctablement des obligations de transport à bannir.

Rappelons, que certaines ENR ne doivent en revanche pas être promues comme le développement de l'hydroélectricité au vu notamment de son impact catastrophique sur les cours d'eau.

Les économies d'énergie doivent être davantage promues.

## 3-2 Gestion des déchets

Le SRADDT devrait rappeler que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et ainsi inciter à la réduction et prévention des déchets à la source.

## 4- Informer, sensibiliser, former

L'information, la sensibilisation et la formation sont indispensables pour développer la mise en œuvre de nouvelles pratiques économiques et sociales favorables à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique et mobiliser la société dans son ensemble. Un objectif d'information, de sensibilisation et de formation des différents publics (citoyens, élus, acteurs socio-économiques...) doit de ce fait être ajouté dans le SRADDT ainsi qu'un objectif de valorisation des pratiques, des productions, des activités s'engageant dans la préservation de l'environnement.

### Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : [imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)



# Auvergne



## VOTRE REGARD SUR

La transition énergétique comme élément phare du développement de la région d'ici 2030 :

Les usages numériques au service du développement de l'Auvergne en 2030 :

## LES POINTS À RETENIR DE VOTRE CONTRIBUTION

**Conseil régional d'Auvergne**

Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : [imaginons2030@cr-auvergne.fr](mailto:imaginons2030@cr-auvergne.fr)

